



## Programme national sur les zones humides du Burkina

Le Burkina Faso en collaboration avec l'UICN Burkina a initié un programme national sur les zones humides. Ce programme qui s'intègre dans le programme ouest-africain sur les zones humides de l'IUCN vise à travers l'exécution d'un certain nombre d'activités sur le terrain à réunir les conditions idoines pour la rédaction de la stratégie nationale en matière des zones humides.

### a) Caractéristiques principales du programme

Ce programme consiste en la prospection et le recensement des zones humides, leur caractérisation. Le choix de quelques zones humides pour mener des actions pilotes. Une approche est également faite en direction de l'université de Bobo Dioulasso, les écoles spécialisées (EIER, ETSHER, ENEF) pour une meilleure prise en compte du volet zones humides dans les programmes d'enseignement.

b) La stratégie nationale à élaborer au terme du programme sera présentée en conseil de ministres par le Ministère de l'Environnement et de l'eau. La stratégie adoptée par le gouvernement traduira la volonté du peuple Burkinabé à œuvrer pour une utilisation rationnelle des zones humides.

c) La convention sur la lutte contre la désertification CCD œuvre sur le terrain dans le cadre de l'élaboration de la stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification; il en est de même de la convention sur la diversité biologique. La stratégie en matière de l'eau a été adoptée récemment en Conseil des Ministres.

Toutes ces stratégies s'intègrent harmonieusement dans la politique nationale en matière d'environnement dont la structure interministérielle, le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement CONAGESE a la charge.

2.2: Néant

2.3: Néant

2.4: Néant

2.5: Néant

2.6: Notre pays vient de participer à Maputo au Mozambique en juillet dernier à la Conférence Panafricaine sur la Gestion intégrée des zones côtières dans une perspective durable. PACSICOM

Nous avons montré qu'il existe de nombreuses relations fonctionnelles entre les bassins fluviaux et les zones côtières. Ces cours d'eau intérieurs et les zones côtières constituent un système dynamique qui comprend des interactions entre les processus naturels des écosystèmes et les activités anthropiques et qui nécessitent une gestion rationnelle et concertée sur la base d'une stratégie visant à assurer la durabilité. Exemple: le Mouhoun ( ex Volta Noire) prend sa source au Burkina et alimente le barrage hydroélectrique au Ghana avant de se jeter dans la mer.

2.7: Non

2.8 Le Burkina Faso a adopté sa stratégie en matière d'assainissement en 1997 et des dispositions réglementaires sont pris pour remédier aux effets de la pollution qui affecte l'environnement d'une manière générale.

2.9. et 2.10: Un texte adopté en conseil des ministres stipule qu'avant la mise en place d'un projet quelconque affectant l'environnement, qu'une étude d'impact sur l'environnement soit réalisée.

2.11. Tout est prioritaire quand cela touche à la dégradation de l'environnement. Une direction de la pollution et nuisance est créée au Ministère de l'Environnement et de l'Eau et elle s'emploie à mettre en place des mesures tendant à créer un environnement sain.

2.12. La prise de conscience du rôle de la femme dans le développement socio-économique du pays amène les autorités à accorder de plus en plus de privilège à la femme dans l'attribution des parcelles aménagées dans les périmètres rizicoles et maraîchers aux abords des zones humides.

Naturama, à travers le projet Renforcement des bases de gestion durable des zones humides au Burkina Faso a au niveau des sites Ramsar de la mare d'Oursi et de la mare aux hippopotames formé des jeunes pour les impliquer activement dans le recensement des oiseaux d'eau.

2.13: Les ONGs et associations œuvrant dans la conservation de l'environnement de concert avec les communautés locales, bénéficient des exonérations fiscales liées aux aspects sociaux de leur activité.

### OBJECTIF GENERAL N°3

Améliorer la sensibilisation aux valeurs et fonctions des zones humides dans le monde entier et à tous les niveaux.

3.1. et 3.2: Oui; il existe un programme national d'Education Environnemental (PFIE) piloté par le ministère de l'éducation.

L'IUCN à travers le programme pilote sur les zones humides a un volet sensibilisation – formation. L'intégration des zones humides dans l'enseignement à l'université et dans les écoles spécialisées est une priorité du Programme Zones Humides du Burkina.

OBJECTIF GENERAL N° 4 Améliorer les capacités des institutions des Parties contractantes, chargées de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides

4.1: Un réseau des zones humides est créé au sein du programme pilote sur les zones humides de l'IUCN du Burkina.

4.2: Non.

#### OBJECTIF GENERAL N°5

Garantir la conservation de tous les sites inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar)

5.1: a) Le site de la Mare d'Oursi: Des études prospectives sont faites, il reste l'élaboration du plan de gestion. Voir tableau.

5.2: Non.

5.3: Non.

5.4: Non.

5.5: Non.

#### OBJECTIF GENERAL N°6

Inscrire sur la Liste de Ramsar les zones humides qui satisfont aux critères de la Convention, en particulier celles qui appartiennent à une catégorie encore sous-représentée dans la Liste et les zones humides transfrontières

6.1: Oui un inventaire partiel a été fait par l'IUCN en 1995. On prévoit de le faire de façon exhaustive dans le cadre du programme national des zones humides.

6.2: Oui: IUCN Burkina

6.3: Non disponible

6.4: Non

6.5: Non

6.6: Parc National du W

6.7: Non.

#### OBJECTIF GENERAL N°7

Mobiliser une assistance financière pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides en collaboration avec d'autres conventions et organisation, tant gouvernement que non gouvernementales

7.1: Réunion en novembre 98 sur le W.

7.2: Non.

7.3: Echanges à travers des réunions et séminaires.

7.4: Non en Projet avec l'Office National de la Chasse (O.N.C) en France

7.5: Pays Bas, Wellands, Birdlife etc à travers la Fondation Naturama.

7.6: Non

7.7: Non

7.8: Non

## OBJECTIF GENERAL N°8

Mettre à la disposition de la Convention les mécanismes institutionnels et les ressources nécessaires

8.1: Non

8.2: Non

## SECTION FACULTATIVE

Participation d'organisations non gouvernementales à l'application de la Convention

9.1: Sur le plan national nous pouvons citer Naturama: Fondation des Amis de la Nature au titre des ONG ayant inscrit les zones humides à leur programme d'activité. Plusieurs ONG du pays travaillent de façon sectorielle dans l'aménagement des bas-fonds avec les populations. Au titre des organisations internationales, on peut citer l'UICN, Union Mondiale pour la nature.

9.2 a) Non, il n'existe pas encore un forum ou mécanisme ordinaire par lequel les ONG expriment leur point de vue sur la conservation des zones humides, néanmoins, les ONG nationales ont un mécanisme formel de rencontre, de concertation entre elles.

b) Non.

9.3: Oui Nous l'espérons pour la COP7.

9.4: Oui, NATURAMA, ONG nationale a un programme IEC Information, Education Communication relatif à l'Environnement et aux zones humides.

9.5. Non, le Comité consultatif n'est pas encore créé. 9.6. Les ONG nationales sont actives à travers les objectifs généraux N° 2, 3,4,5 et 7 du plan stratégique.





## PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Le Burkina Faso n'a pas encore amorcé une coopération soutenue avec le comité permanent et le G E S T, ce qui ne s'aurait tarder compte tenu de l'élargissement du champ d'action de la convention Ramsar sur le terrain. Nous apprécions le travail élaboré par le Secrétariat et ses structures.

Il faut noter que le programme zone humide Burkina de l'IUCN n'est pas encore effectif.

Le Burkina Faso souhaite, avec l'appui de ses partenaires et de la convention, lancer l'élaboration de sa politique nationale pour une action durable au profit des communautés rurales riveraines des zones humides.

## Burkina Faso

site	date	superficie	carte	FDR	RM	PCG	RM retrait	plan gestion	gestion + su
La Mare aux hippopotames	27/06/90	19.200			0	0	0	0	0
La Mare d'Oursi	27/06/90	45.000	0		0	0	0	0	0
Parc National du W	27/06/90	235.000	0		0	0	0	0	0

N.B: 0 = Néant.

<b>Explications:</b>	
date	Date de l'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale
superficie	Superficie du site en hectares
carte	Une carte du site a été fournie
FDR	Une Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar a été fournie
RM	Site inscrit au Registre de Montreux
PCG	Le site a fait l'objet d'une mission de la Procédure consultative sur la gestion
RM retrait	Le site a été retiré du Registre de Montreux
plan gestion	Un plan de gestion du site est en préparation (P), existe (E), ou est appliqué (A)

gestion+su | Le plan de gestion comprend un programme de suivi/surveillance continue